

Réf : DCM202435

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 05/04/2024

Notifiée aux élus le : 05/04/2024

Date de l'affichage : 05/04/2024

**OBJET :** DF - BUDGET ANNEXE  
OFFICE DU TOURISME –  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Régis VIANET, Conseiller Municipal d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET    Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS  
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS    Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :** Pierre MAUMÉJEAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian LAPISARDI

### Rapporteur : Régis VIANET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que M. Régis VIANET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 et que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. VIANET pour le vote du compte administratif
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire

Le compte administratif 2023 du budget annexe office du tourisme est rigoureusement conforme au compte de gestion du comptable.

L'exercice 2023 du budget office du tourisme clôture :

- En excédent de fonctionnement de 75 043,95 €.
- En excédent d'investissement de 3 623,99 €
- En excédent de clôture cumulé toutes sections confondues de 78 667,94 €.

Le tableau suivant retrace le résultat de l'exercice :

RESULTAT DE L'EXERCICE						
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	605 320,26	502 771,42	181 216,78	A1	78 667,94	
Investissement	10 874,48	15 348,40	-849,93	A2	3 623,99	
Dont 1068		850,00				
Fonctionnement	594 445,78	487 423,02	182 066,71	A3	75 043,95	

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)			
TOTAL	A1 + B1	78 667,94	
Investissement	A2 + B2	3 623,99	
Fonctionnement	A3 + B3	75 043,95	

Il est proposé au conseil municipal :

- **De constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **D'approuver** le compte administratif 2023 du budget annexe office du tourisme dont le résultat est présenté ci-dessus,
- **D'arrêter** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe office du tourisme dont le résultat est présenté ci-dessus,
- **ARRÊTE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-35	DF - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2023	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication